

SEANCE DU 11 AVRIL 2019

L'an deux mil dix neuf et le onze avril à vingt heures trente le Conseil Municipal de Villecomtal légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr. Jean-François PRADALIER Maire de Villecomtal.

Date de la convocation du Conseil : le 5 avril 2019

Etaient présents : M. Jean-François PRADALIER, M. Christian DELLUS, M. Claude CALIXTE, M. Jean-Pierre COUGOULE, Mme Virginie MALTESE-COLAS, M. Patrice PHILOREAU, M. Jean-Claude CABRIT et Mme Valérie RABREAUD.

Absents et excusés : Mme Céline CHAUVIER, M. Jean-François BOSCUS et Mme Françoise COSTES

Secrétaire : M. Patrice PHILOREAU a été nommé secrétaire.

Vote des trois taxes :

Le Conseil Municipal réuni en séance ordinaire décide de voter les trois taxes directes locales comme suit :

TAXES	BASES	TAUX	PRODUITS
Taxe d'habitation	456 000	10.89	49 658
Taxe foncière prop. Bâtie	339 200	21.34	72 385
Taxe foncière non bâties	12 100	93.55	11 320
		Total	133 363

Vote du Budget primitif et du Compte Administratif : Budget Commune :

Compte Administratif 2018 :

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Patrice PHILOREAU vote et arrête le C.A. 2018 comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	332 603.30 €	440 791.90 €
Section d'investissement	247 648.43 €	238 625.63 €

Budget primitif 2019 :

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2019 comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Sections de fonctionnement	389 035.00 €	389 035.00 €
Sections d'investissement	845 582.04 €	845 582.04 €

Vote du Compte Administratif : Budget ZA Cabassar :**Compte Administratif 2018 :**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Patrice PHILOREAU vote et arrête le C.A. 2018 comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	52 866.66 €	52 866.66 €
Section d'investissement	0 €	52 866.66 €

Clôture du budget annexe ZA Cabassar :

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2017, la compétence a été transférée à la Communauté de Communes Comtal Lot et Truyère conformément énoncé au I de l'article L 5214-16 du code général des collectivités territoriales.

Considérant les résultats définitifs du budget annexe ZA Cabassar arrêtés lors de l'adoption du compte administratif 2018,

Après en avoir délibéré,

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires afin de clôture ce budget annexe.

Vote du Budget primitif et du Compte Administratif : Budget Lotissement Blanzague :**Compte Administratif 2018 :**

Le Conseil Municipal réuni sous la Présidence de M. Patrice PHILOREAU vote et arrête le C.A. 2018 comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	4 532.56 €	4 532.56 €
Section d'investissement	2 962.80 €	1 569.76 €

Budget Primitif 2019 :

Le Conseil Municipal vote le budget primitif 2019 comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	239 683.33 €	239 683.33 €
Section d'investissement	236 227.33 €	236 227.33 €

Questions diverses :